

Adresse du 17 juin 2009

Mastérisation des concours

Les associations de langues, littératures et civilisations étrangères signataires de cette adresse avaient demandé à participer aux travaux de la Commission Marois-Filâtre. Elles devaient être auditionnées ce jour, mercredi 17 juin, à 10h. Suite à la décision de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) de suspendre sa participation à cette Commission, ce rendez-vous est reporté *sine die*.

Nous comprenons parfaitement les raisons qui ont conduit la CPU à prendre cette décision. Dès lors que le Ministère de l'Education Nationale refuse de revenir sur les dispositions des décrets relatifs au recrutement des enseignants, les consultations auxquelles devait procéder la Commission Marois-Filâtre n'ont plus d'objet. Cette Commission avait le mérite d'offrir un cadre à la concertation entre les Ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et les différents acteurs concernés.

Nous réaffirmons solennellement les principes suivants :

- La réforme de la formation et des concours de recrutement des enseignants est une question décisive pour l'avenir de notre pays. Elle ne peut faire l'économie d'une véritable réflexion et d'une concertation réelle, notamment avec les universitaires.
- La formation et le recrutement d'un enseignant comporte trois volets (formation dans la discipline, préparation du concours, formation professionnelle) dont le nécessaire équilibre est rompu par ce projet.
- Il est impératif de concevoir une articulation Master/ Concours/Formation professionnelle qui ne revienne pas à sacrifier la qualité de la formation universitaire.
- Dans nos disciplines, le recrutement des enseignants doit avoir lieu sur la base d'un programme scientifique défini au niveau national.
- La possibilité pour les étudiants spécialistes de langues vivantes de compléter leur formation grâce à un séjour de longue durée à l'étranger doit être préservée.

Ces exigences – nullement exclusives d'autres sujets touchant à la formation professionnelle, au financement des études, au statut des enseignants – ne sont toujours pas prises en compte dans l'élaboration des projets actuels.

Les associations de langues, littératures et civilisations étrangères expriment une nouvelle fois leur volonté d'être associées à une concertation sérieuse, préalable à toute réforme viable.

Geneviève CHAMPEAU, Société des Hispanistes Français (SHF)
Philippe COMTE, Association Française des Russisants (AFR)
Françoise LARTILLOT, Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur (AGES)
Christophe MILESCHI, Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur (SIES)
Jacques POTHIER, Association Française d'Études Américaines (AFEA)
Michel VIEILLARD-BARON, Société Française des Etudes Japonaises (SFEJ)
Jean VIVIES, Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur (SAES)